



Assemblée générale

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 février 2017
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Onzième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 janvier 2017, à 10 heures

Président : M. Kamau (Kenya)
Puis : M. Cho Tae-yul (République de Corée)
Puis : M. Hahn Choonghee (République de Corée)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session

Élection du Bureau

Programme de travail de la Commission de consolidation de la paix

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 octobre 2017).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-01167X* (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/11/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (PBC/10/OC/L.1)

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (PBC/10/OC/L.1) a été approuvé provisoirement par le Comité d'organisation lors des consultations informelles, en attendant sa traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il note que le chapitre III du rapport présente le programme de travail de la Commission pour 2017 et que le rapport sera examiné par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

3. *Le projet de rapport est adopté.*

Élection du Bureau

4. **Le Président** dit que compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est disposé à élire le nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix.

5. *Le représentant de la République de Corée est élu Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017.*

6. **Le Président** annonce que le Groupe des États africains a approuvé la candidature du représentant du Kenya au poste de Vice-président de la Commission à sa onzième session.

7. *Le représentant du Kenya est élu Vice-président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017.*

8. **Le Président** rappelle que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature du représentant du Mexique au poste de Vice-président de la Commission à sa onzième session.

9. *Le représentant du Mexique est élu Vice-président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017.*

10. *Le représentant de la Suisse est réélu Président de la formation Burundi, le représentant du Maroc Président de la formation République centrafricaine, le représentant du Canada Président de la formation Sierra Leone et le représentant du Brésil Président de la formation Guinée-Bissau.*

Déclaration du Président sortant

11. **Le Président** annonce que le mandat de sa délégation en tant que Président a été guidé par trois grandes priorités, qui consistent premièrement à approfondir l'impact de la Commission de consolidation de la paix en faisant fond sur le programme prospectif de son prédécesseur et en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience; ensuite à s'engager sur la voie des conclusions des trois examens des opérations de maintien de la paix des Nations Unies réalisés en 2015; enfin à tirer parti des possibilités offertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif n° 16 consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. Les progrès enregistrés au cours de l'année écoulée comprennent la création du Groupe des amis de la paix durable avec des membres actifs et diversifiés. Des réunions consultatives sur le rôle de la Commission dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix ont été tenues avec le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et d'autres acteurs. La Commission a organisé des conférences multilatérales de mobilisation de fonds et pris des mesures proactives pour renforcer sa situation financière et mettre en évidence les activités du Fonds pour la consolidation de la paix.

12. Le Président sortant affirme que durant son mandat, la Commission a tenu son engagement d'élargir ses travaux propres aux différents pays. À cette fin, elle a visité plusieurs pays africains et rendu compte au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en vue d'officialiser les dispositions de sécurité, approfondissant ainsi son partenariat avec l'Union africaine, comme l'exigent les conclusions de l'examen du mécanisme de consolidation de la paix. En septembre 2016, la stratégie pour l'égalité des sexes de la Commission de consolidation de la paix a été adoptée avec l'assistance technique de l'Entité des

Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le but consiste à rationaliser le rôle crucial des femmes, plus particulièrement en tant qu'agents locaux de consolidation de la paix, dans le cadre des travaux de la Commission. Le Président de l'Assemblée générale a organisé un dialogue de haut niveau sur la consolidation de la paix durable pour tous, immédiatement à la suite de la réunion du Conseil de sécurité convoquée par la Suède sur le même sujet. Les deux manifestations ont fait date dans l'action de promotion de la paix des Nations Unies, un sujet de préoccupation central et persistant des États Membres. Les régions où prédomine la paix – ce qui fait naître l'espoir que la paix sera étendue au reste du monde – servent de régions sur lesquelles la Commission doit asseoir son action et en garantir un impact efficace et son pays continuera d'apporter sa contribution aux efforts déployés à cette fin.

13. *M. Cho Tae-yul (République de Corée) assume la présidence.*

Déclaration du nouveau Président

14. **Le Président** se félicite des bases mises en place pour l'établissement d'un mécanisme visant à renforcer le partenariat de la Commission avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Des transitions auront lieu à plusieurs niveaux en 2017, avec l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général et des transformations tumultueuses en cours du climat de sécurité au niveau mondial. Les États Membres ont appuyé l'appel du Secrétaire général en faveur d'une nouvelle approche en matière de prévention des conflits, qu'il a qualifiée de principale priorité de l'Organisation. En qualité de Président de la Commission, il mobilisera les principaux acteurs mondiaux et régionaux pour appuyer les pays faisant face au déclenchement imminent d'un conflit ou confrontés aux défis d'après conflit. Les questions importantes mentionnées dans le projet de programme d'action présenté dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa dixième session feront partie de son travail en 2017. Il a aussi déterminé un certain nombre d'autres priorités qui orienteront les travaux de la Commission, telles qu'elles sont définies dans la lettre d'intention qu'il a adressée aux membres du Comité d'organisation le 25 janvier 2017.

15. Premièrement, le Président travaillera en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée

générale et le Conseil économique et social en vue d'intégrer le concept de pérennisation de la paix dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il encouragera aussi les membres de la Commission à participer plus activement au renforcement des synergies entre la Commission et les trois principaux organes au sein desquels ils sont élus. Deuxièmement, il mettra à profit les partenariats existants avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé, en vue de mobiliser le soutien nécessaire au sein et en dehors du système des Nations Unies. Troisièmement, pour garantir un financement prévisible pour la consolidation de la paix, il collaborera activement avec la Banque mondiale en vue d'explorer les solutions de coopération dans les pays touchés par un conflit et, avec l'appui des membres de la Commission, faire de la question du financement pour la consolidation de la paix le thème de la session annuelle 2017 de la Commission. Quatrièmement, il œuvrera en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de consolidation de la paix et de la participation des jeunes à ce processus, notamment en mettant en œuvre la stratégie pour l'égalité des sexes adoptée par la Commission et la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes. Enfin, il mettra méticuleusement en œuvre les nouvelles méthodes de travail en vue de faire de la Commission une entité plus efficace, plus transparente et plus souple.

16. Au cours des premières années de l'Organisation, son propre pays, la République de Corée, a subi une transition d'après conflit et fait face aux difficultés qu'elle a entraînées, à savoir, l'extrême pauvreté, des institutions faibles et l'effondrement des infrastructures de base. Le parcours de la République de Corée, qui l'a amenée de la dévastation à une économie robuste et une démocratie dynamique, grâce aux orientations des Nations Unies, confirme le fait que la paix, loin d'être inévitable, est plutôt le fruit des décisions difficiles, d'un travail ardu et des compromis et, en tant que telle, devrait être valorisée et enrichie dans chaque pays.

Programme de travail de la Commission de consolidation de la paix

17. **Le Président** dit que, d'après le paragraphe 4 du document sur les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, figurant en annexe au projet de rapport de la Commission sur les

travaux de sa dixième session (PBC/10/OC/L.1), la Commission devrait adopter un programme de travail annuel basé sur le projet de plan d'action figurant dans son rapport annuel. Ce programme de travail devait être précisé plus avant et distribué aux États Membres une fois par trimestre, et une liste des dates de réunions, des activités et des missions de toutes les formations de la Commission devrait être actualisée chaque mois. Les membres de la Commission ont reçu un programme de travail proposé pour le Comité d'organisation et les activités prévues que le Président doit mener pour faire avancer les mesures indiquées dans le programme de travail proposé. Il croit comprendre que le Comité approuve provisoirement le programme de travail proposé.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) estime que la consolidation de la paix est une œuvre universelle à laquelle doit participer chaque pays, indépendamment de son niveau de cohésion sociale, de développement et de démocratie. L'accent mis presque exclusivement par la Commission sur des pays précis depuis sa création compromet son aptitude à aborder le renforcement de la paix d'une manière universelle. Ce problème persiste, comme en témoigne le programme de travail; la moitié des 44 activités énumérées concernent des pays précis. En fait, la Commission travaille avant tout pour le continent africain et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest – une tâche louable et nécessaire et une priorité numéro un. Cependant, ce faisant, elle ne met pas à profit les expériences d'autres régions, notamment la sienne. À l'heure du vingt-cinquième anniversaire de la conclusion de ses accords de paix, El Salvador s'emploie à parvenir à un consensus pour régler les problèmes qui ne l'ont pas été lorsque la paix a été rétablie. Son pays espère partager son expérience, mais pour lui permettre de le faire, la Commission devrait avoir une orientation plus universelle et être plus efficace. Elle devrait adopter une approche plus pluraliste dans le cadre de ses activités en vue d'aider le plus grand nombre possible de pays et de tirer des enseignements de leur expérience.

20. **Le Président** annonce qu'il envisage une manifestation spéciale en Asie dans le cadre de l'effort global visant à diversifier l'orientation et le programme d'action de la Commission.

21. **M. Bessho** (Japon) rappelle que la Commission étudie la possibilité de désigner des points de contact pour les activités propres aux différents pays et thématiques, en vue de tirer parti de ses réalisations à ce jour. Le renforcement institutionnel est l'un des aspects les plus importants de la consolidation de la paix. Il a élaboré un document officieux qui examine notamment le point de contact de la Commission pour le renforcement institutionnel, une fonction qu'il faudrait envisager dans une optique thématique et régionale, et non pas simplement une optique propre à un pays. Le Japon est disposé à servir de point de contact et tient à se mettre à l'œuvre sans délai, si les membres n'y voient pas d'inconvénients, dans le cadre de l'initiative globale visant à élargir le champ d'intervention de la Commission.

22. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) estime que la délégation kényane a joué un rôle essentiel dans le lancement de la mise en œuvre de la résolution conjointe du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix, en particulier en rapport avec une Commission plus souple. À l'avenir, il sera indispensable de continuer de tirer parti des réussites des précédents présidents et de s'efforcer de rendre la Commission plus dynamique et plus utile aux États Membres, au-delà des formations sur lesquelles elle a centré son action jusqu'à présent.

23. En 2016, la Commission a abordé un large éventail de questions thématiques, régionales et propres aux pays et renforcé son partenariat avec l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. La présentation des méthodes de travail de la Commission dans le rapport offre une bonne occasion de les réexaminer. Lors de sa troisième session annuelle, la Commission a examiné l'appui qu'elle pourrait apporter aux pays en transition. À l'avenir, cet examen sera lié au type de financement que le Fonds pour la consolidation de la paix accorde à ces pays. Le Kenya a pris l'initiative d'organiser la conférence d'annonces de contributions de haut niveau pour le Fonds, qui a permis de mobiliser 152 millions de dollars, ce qui facilite les interventions rapides dans les pays en transition et en crise.

24. La mise en œuvre des recommandations formulées dans les résolutions posera un problème de taille. L'utilité et la crédibilité de la Commission sont fondées en grande partie sur la manière dont elle a

amélioré ses méthodes de travail pour servir de plateforme diplomatique aux échanges de vues sur un large éventail de pays et de situations, toujours à la demande du pays. La mention de plus en plus fréquente par le Conseil de sécurité des activités de la Commission offre à celle-ci l'occasion d'apporter une contribution à valeur ajoutée aux délibérations du Conseil. Des membres plus engagés contribueraient à améliorer la qualité de la contribution. Par ailleurs, le rôle de rapprochement de la Commission revêtira une importance cruciale pour la réussite des réformes engagées à l'échelle de l'Organisation dans les différents domaines proposés par le Secrétaire général et pour la réalisation de la paix et du développement durables sur le terrain.

25. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix se félicite de l'appel lancé en faveur des synergies plus étroites avec le Fonds pour la consolidation de la paix et il est disposé à faire le point sur les activités du Fonds dans les pays qui ne figurent pas au programme de la Commission. Le Bureau continuera d'appuyer les pays qui reçoivent des fonds de la Commission et à encourager les pays admissibles au financement de rendre compte à la Commission en tant que plateforme pour leurs stratégies de consolidation de la paix, leurs expériences et leurs difficultés. Le Président a mis en évidence le financement en tant que priorité essentielle pour la session de 2017, une initiative qui arrive à point nommé. À cet égard, la Commission doit veiller à ce que soient menées les consultations nécessaires sur un financement durable et prévisible des activités de consolidation de la paix afin que les positions des États Membres soient reflétées dans le rapport. Il importe également de nouer des partenariats avec les organisations régionales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Pour terminer, le Sous-Secrétaire général salue les nouvelles méthodes de travail et exhorte les membres de la Commission à rester déterminés à les appliquer de manière dynamique.

26. **Le Président** invite les présidents des formations des différents pays à faire part de leurs projets et priorités pour 2017.

27. **M. Blanchard** (Canada), prenant la parole en tant que Président de la formation Sierra Leone, fait savoir que son équipe mettra l'accent sur les préparatifs pour les élections de 2018 et veillera à ce que le relèvement après l'Ebola et le problème de développement durable en général demeurent sur la bonne trajectoire et continuent de recevoir l'appui des partenaires

internationaux. Il espère collaborer avec l'Ambassadeur du Japon sur le renforcement institutionnel, qui est indispensable pour l'avenir de la Sierra Leone.

28. **M. Blanchard** exprime son soutien sans réserve aux quatre domaines prioritaires choisis par le Président. Il estime qu'il est particulièrement important de veiller à ce que la stratégie pour l'égalité des sexes de la Commission aboutisse à des résultats concrets.

29. **M. Vieira** (Brésil), intervenant en tant que Président de la formation Guinée-Bissau, estime que la Guinée-Bissau a beaucoup de points communs avec le Brésil. Son gouvernement suivra la situation politique dans ce pays non seulement dans le cadre de son rôle de membre de la Commission de consolidation de la paix, mais aussi en tant que Président de la Communauté des pays de langue portugaise pour 2017-2018, ce qui permettra une coopération renforcée entre les deux organismes. La communauté internationale devrait continuer d'appuyer les efforts de médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau, en vue de promouvoir l'adhésion au plan en six points et l'accord de Conakry. La Guinée-Bissau a besoin d'un gouvernement d'ouverture. Il est essentiel d'adopter un plan de gouvernement; les civils ne doivent pas continuer à supporter le poids de l'impasse politique.

30. Au cours des prochaines semaines, la formation rencontrera les représentants du Gouvernement bissau-guinéen pour qu'ils lui fassent le point sur l'évolution de la situation politique, précisément sur le plan en six points et l'accord de Conakry et les représentants de la CEDEAO pour s'informer sur l'état d'avancement de la médiation. Le Président de la formation se félicite de la création par l'Assemblée générale des postes de spécialiste des questions politiques et de spécialiste de l'état de droit, qui renforceront le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

31. **M. Lauber** (Suisse), prenant la parole en tant que Président de la formation Burundi, estime qu'il est nécessaire d'attendre de voir comment la situation dynamique au Burundi évolue. La formation entend faire fond sur ses travaux des 12 à 18 mois précédents, en particulier consacrés au renforcement de la confiance des autorités burundaises à l'égard du système international.

32. En 2016, la formation a enregistré des progrès considérables dans le domaine du développement social et économique. À la fin de l'année, la formation a organisé, avec les partenaires du système des Nations Unies, une retraite réussie au cours de laquelle ses membres ont examiné les voies et moyens éventuels de répondre aux besoins du Burundi.

33. Le Président de la formation Burundi compte organiser une manifestation similaire en 2017. Il envisage aussi d'augmenter le nombre de partenaires participant aux activités de la formation. De nouveaux fonctionnaires des Nations Unies travailleront sur le Burundi; la formation poursuivra ses initiatives de sensibilisation des institutions financières internationales, mais cherchera également à faire un meilleur usage de l'expertise de ses membres sur le Burundi. Accompagné des membres de la formation, le Président effectuera une visite dans le pays au premier trimestre de 2017. Sa délégation est prête à contribuer aux échanges de vues sur les méthodes de travail de la Commission.

34. **M. Hilale** (Maroc), s'exprimant en tant que Président de la formation République centrafricaine, note que l'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, dont le moindre n'était pas de faire en sorte que les élections législatives et présidentielles se déroulent dans la paix. L'année a été un succès pour la consolidation de la paix et les membres de la formation ont joué un rôle de premier plan.

35. Qualifiant 2017 d'année de l'espoir, le Président de la formation note que, à la Conférence des donateurs de Bruxelles pour la République centrafricaine tenue en novembre 2016, les donateurs ont annoncé des contributions de 2 268 000 000 dollars, ce qui dépasse les plus grandes attentes et ils ont réaffirmé la détermination de la communauté internationale à accompagner le pays dans son processus de relèvement, empêcher qu'il ne retombe dans la crise, garantir sa stabilité et donner de l'espoir à son peuple. Sa formation s'emploiera à tirer parti de cet appui et tiendra le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix informés des progrès.

36. Un programme de travail provisoire pour 2017, fondé surtout sur l'appui au Plan national pour le relèvement et la consolidation de la paix et le suivi de ce plan qui a été présenté à la conférence de Bruxelles, sera présenté aux membres de la formation pour

approbation à leur prochaine réunion. Le Président de la formation dit qu'il envisage de tenir des réunions thématiques axées sur les trois piliers du plan en vue de garantir l'engagement continu de toutes les parties prenantes. En février, la formation adoptera son programme de travail et elle informera aussi le Conseil de sécurité des progrès enregistrés. En mars, la formation entamera son travail de fond, en commençant par le premier pilier du Plan national : rétablissement de la paix et de la sécurité et réconciliation nationale. Elle rencontrera aussi les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour assurer le suivi des engagements de financement pris à Bruxelles. En avril, la formation se réunira pour se consacrer au deuxième pilier du Plan national, à savoir, le renouvellement du contrat social entre l'État et la population. En mai, elle abordera les activités du troisième pilier, consistant à rebâtir l'économie et à mobiliser le secteur de production. Le Président effectuera aussi une visite dans le pays, accompagné des membres de la formation, en vue de déterminer d'éventuels obstacles qui doivent être surmontés et obtenir la coopération des institutions compétentes pour s'assurer que les fonds promis à Bruxelles seront disponibles. En juin, la formation tiendra une réunion en vue de faire le bilan de ses travaux et profitera encore de l'occasion pour tenir le Conseil de sécurité au courant des progrès accomplis sur le plan de la sécurité, de la restructuration, du développement et de la réconciliation nationale.

37. **M. Skau** (Suède), s'exprimant en tant que Président de la formation Libéria, dit qu'il est encouragé par l'appui manifesté lors du débat ouvert du Conseil de sécurité, tenu en janvier 2017, sur la prévention du conflit et la consolidation de la paix, et par le dialogue de haut niveau sur le thème « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le maintien de la paix ».

38. De l'avis de M. Skau, la situation en Gambie est un exemple typique de la diplomatie préventive et de la collaboration des Nations Unies avec des acteurs régionaux. Il sera essentiel de maintenir la paix durant tout le processus de transition dans le pays. L'aide internationale sera nécessaire, notamment pour garantir la stabilité et relancer l'économie.

39. M. Skau appuie entièrement les priorités pour la prochaine année présentées par le Président sortant de

la Commission. Il est encourageant de noter que le nouveau Secrétaire général prend déjà des mesures concrètes pour mettre en œuvre le programme de pérennisation de la paix. La Commission pourrait juger intéressant d'examiner les enseignements tirés de l'approche en matière de pérennisation de la paix expérimentée à Sri Lanka et au Burkina Faso.

40. La formation Libéria a trois priorités pour 2017, consistant à : participer activement à l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix, conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité; appuyer les efforts du Gouvernement visant à faire en sorte que les prochaines élections présidentielle et législative se déroulent dans de bonnes conditions et contribuent à consolider la démocratie; et promouvoir la réconciliation nationale, car la cohésion sociale est indispensable à la prospérité et la stabilité du Libéria.

41. La conférence des donateurs de novembre 2016 a effectivement été une réussite, mais le financement de la consolidation de la paix demeure nettement inférieur au niveau idéal. Les États Membres et d'autres partenaires doivent redynamiser leurs efforts dans ce domaine.

42. **Le Président** annonce que les représentants du Burundi et de la Guinée ont demandé à participer au débat sur le point considéré.

43. *À l'invitation du Président, M. Shingiro (Burundi) et M. Soumah (Guinée) prennent place à la table du Comité.*

44. **M. Shingiro** (Burundi) dit que sa délégation salue particulièrement le projet du Président visant à mettre l'accent sur la problématique hommes-femmes et la jeunesse. Il importe de trouver des solutions de rechange à la violence qui est souvent dirigée contre les jeunes gens dans les pays figurant au programme de la Commission. Sa délégation se félicite également de l'accent mis sur la mobilisation des ressources et de l'intention déclarée d'accroître la souplesse dans la mise en œuvre du mandat de la Commission, ce qui est en conformité avec les idées du nouveau Secrétaire général sur la réduction de la bureaucratie aux Nations Unies.

45. Le programme de travail de 2017 est ambitieux, mais réalisable. C'est une bonne nouvelle que la pratique des visites sur le terrain est maintenue : elles permettent d'établir avec les acteurs nationaux et régionaux des contacts directs dont la valeur a été

démontrée par l'évolution récente de la situation en Gambie. La délégation du Burundi compte sur l'appui continu de la Commission à la sous-région.

46. **M. Soumah** (Guinée) note qu'une délégation de la Commission s'est rendue en visite en Guinée en novembre 2016 pour examiner, conjointement avec les autorités nationales compétentes, la coopération du Gouvernement guinéen avec la Commission. Les échanges de vues ont porté essentiellement sur les progrès accomplis au regard des trois piliers définis dans la Déclaration d'engagements mutuels sur la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement et la Commission, à savoir la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et l'emploi des jeunes et des femmes, en plus d'autres défis auxquels la société est encore confrontée. La nécessité d'efforts concertés pour renforcer les capacités institutionnelles, en particulier les capacités judiciaires, a été notée. À cet égard, sa délégation se félicite de la volonté exprimée récemment par le Japon d'agir en tant que point de contact pour le renforcement institutionnel. Le rapport sur l'examen est en cours d'élaboration par les autorités nationales compétentes, conformément au principe de direction et de maîtrise nationales, et sera bientôt soumis à l'adoption formelle par la Commission, comme indiqué dans le programme de travail de la Commission pour 2017.

47. **Le Président** annonce qu'il envisage de renforcer davantage les liens entre les travaux du Comité d'organisation et les formations propres aux différents pays en tenant des réunions régulières et ponctuelles pour faire le point des progrès accomplis par chaque formation. Il organisera, au cours des prochains jours, une réunion d'experts chargés d'examiner les questions thématiques et la mise en place des points de contact. La réunion offrira l'occasion de s'accorder sur les modalités de traitement de l'ensemble des questions thématiques. Divers États Membres ont exprimé leur intérêt à l'idée de servir de points de contact pour les questions d'égalité des sexes, de la jeunesse et d'autres domaines thématiques d'intervention de la Commission.

48. **M. Pedersen** (Norvège) estime que la Commission doit tirer le meilleur parti de 2017. Les deux réunions sur la consolidation de la paix déjà tenues en janvier montrent que les membres de la Commission tiennent à aller de l'avant. Le Président et les Vice-présidents doivent faire en sorte que le

mécanisme de consolidation de la paix réalise pleinement son potentiel. La prévention, le règlement des conflits, la consolidation de la paix et le développement font partie d'un tout; la réussite passe par le travail dans chacun de ces domaines. La réussite de la Commission devrait toujours se mesurer par le niveau d'amélioration par elle de la situation sur le terrain dans les pays où elle intervient; l'accent mis dans le programme de travail sur l'impact sur le terrain est par conséquent opportun.

49. En ce qui concerne le programme de travail, la délégation norvégienne appuie les modifications apportées aux méthodes de travail de la Commission. Ces modifications visent à améliorer l'aptitude et l'utilité de la Commission dans le cadre de l'appui aux pays et régions et à lui permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de consolidation de la paix. Sa délégation appuie également l'accent mis sur les partenariats et la prise en main des programmes par les pays. Il est nécessaire de souligner la valeur ajoutée apportée par la Commission, à savoir son pouvoir mobilisateur et son rôle de passerelle. Les liens entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent être renforcés, car le financement fait partie intégrante de l'action de développement de la Commission. Un partenariat plus solide entre la Commission et le Conseil de sécurité est à la fois nécessaire et possible, permettrait à la Commission d'alléger la charge de travail du Conseil de sécurité et faciliterait une transition en douceur pour les pays sortant d'un conflit. Enfin, sa délégation salue l'idée de mettre en place des points de contact pour les principaux domaines d'intervention de la Commission.

50. **M. Lamek** (France) note que les formations propres aux pays jouent un rôle extrêmement utile et important sur le terrain du point de vue de la prévention et du règlement des crises. Néanmoins, il est utile d'élargir la démarche de la Commission et le Comité d'organisation a un rôle de premier plan à jouer pour réaliser ce changement.

51. En ce qui concerne les méthodes de travail, la délégation française estime que la nomination des coordonnateurs résidents améliorerait la qualité du suivi par la Commission de ses activités. Les coordonnateurs résidents pourront harmoniser les activités des divers acteurs et organismes internationaux participant à un processus donné de consolidation de la paix, et pourront tenir le Comité d'organisation informé de l'évolution de la situation

dans tel ou tel pays. La mise en place des coordonnateurs résidents mobilisera la communauté internationale, constituera une structure permettant de l'alerter lorsque le processus de consolidation de la paix est en danger et d'appuyer les États tout au long du processus de reconstruction après le conflit.

52. **M. Moustafa** (Égypte) dit que la Commission devrait mettre l'accent sur trois domaines en 2017. Tout d'abord, en s'efforçant d'intégrer le concept de pérennisation de la paix dans le travail des Nations Unies, la Commission doit aussi s'efforcer de mieux comprendre la signification de ce concept. Pour faciliter la collaboration entre les parties prenantes œuvrant en partenariat avec le Secrétaire général, il serait indispensable qu'elles soient toutes sur la même longueur d'onde, y compris ce que la pérennisation de la paix implique dans différents contextes. Le travail réalisé dans ce domaine par le Groupe des amis de la paix durable est utile.

53. Ensuite, il est indispensable de mobiliser un engagement plus large et plus ferme de la part des États Membres, plus particulièrement les membres de la Commission; les membres de chaque catégorie doivent comprendre exactement ce qu'implique leur qualité de membre. Le Président doit assumer l'importante tâche consistant à définir les rôles des différentes catégories de membres et la manière dont elles devraient contribuer à la réalisation des objectifs primordiaux de la Commission.

54. Enfin, tout au long de 2016 et au début de 2017, il y a eu des signes encourageants de la part du Conseil de sécurité concernant l'envergure et l'utilité de la Commission. Comme indiqué dans son programme de travail, la Commission doit prendre en charge et réaliser trois tâches précises du Conseil de sécurité, concernant la République centrafricaine, le Libéria et la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La prise en charge de ces projets pilotes permettrait à la Commission de consolider son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité. En outre, pour que ce rôle consultatif ait un sens, les présidents des formations des différents pays devraient prévoir leurs visites dans les pays en fonction du calendrier d'examen de la situation du pays par le Conseil de sécurité. Les contributions fondées sur l'expérience récente sur le terrain seraient des plus utiles.

55. Les dispositions présentées plus haut permettraient à la Commission d'apporter des

contributions importantes au prochain rapport du Secrétaire général et à la manifestation de haut niveau prévue pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, qui doit tirer parti des résultats obtenus dans ces trois domaines d'intervention.

56. La délégation égyptienne appuie la mise en place des points de contact pour les questions thématiques et propres aux pays. La remarque formulée par le représentant d'El Salvador est importante; ce pays et d'autres devraient utiliser la Commission comme une plateforme pour échanger les enseignements tirés de leurs expériences de consolidation de la paix. La délégation égyptienne apprécie au plus haut point le travail du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, reconnaît l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix et comprend la nécessité d'accorder plus d'attention aux questions de financement.

57. **Le Président** fait savoir qu'il fera de son mieux pour donner suite aux questions mentionnées dans la déclaration d'intention et pour obtenir des résultats concrets, si minimes soient-ils. Tous les conseils et observations seront dûment pris en compte dans l'accomplissement de ses tâches, en étroite consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

58. **M. Bin Momen** (Bangladesh) annonce qu'il est encouragé par la déclaration d'intention visionnaire et appuie sans réserve les cinq domaines prioritaires présentés, le programme de travail provisoire pour 2017 et la proposition du Japon de désigner un point de contact pour le renforcement institutionnel. Sa délégation est heureuse de voir à quel point la vision définie par le Président sortant a été réalisée au cours de l'année dernière. La Commission a suscité un regain d'intérêt et s'est montrée plus utile en proposant le concept de pérennisation de la paix, et le nouveau Secrétaire général en a fait une pièce maîtresse de sa diplomatie de la paix. Il convient de la nécessité de démystifier davantage ce concept, une tâche ardue qui incombera au Comité d'organisation. Le Bangladesh se félicite du travail que les membres ont mené sur les méthodes de travail et le règlement intérieur, en se fondant sur les résolutions de 2016 de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ce qui permettra à la Commission de s'écarter de la routine. Un accord différent et viable pour la formation Guinée pourrait constituer un bon point de départ. La stratégie pour l'égalité des sexes de la Commission représente une

importante valeur ajoutée et il faudrait continuer de la promouvoir dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Bangladesh appuiera sa mise en œuvre en coopération avec d'autres délégations intéressées du Comité d'organisation. L'accent supplémentaire mis sur les jeunes, le renforcement institutionnel et l'interface avec les objectifs de développement durable est particulièrement bienvenu. Il y a lieu de préserver le travail consacré aux meilleures pratiques et d'en tirer parti tout en expérimentant les diverses méthodes de travail. Parallèlement, il faut maintenir l'intégrité, la notoriété et le rôle de coordination du Comité d'organisation; dans la mesure du possible, le Comité doit coordonner tous les efforts pour éviter de créer de multiples formations, car elles constituent un défi pour les États qui doivent rester engagés et contribuer.

59. **M. Brackman** (Belgique) estime que c'est un grand moment pour la Commission, étant donné l'impulsion considérable que le Secrétaire général a donnée au concept de pérennisation de la paix. La Belgique convient que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intimement liés, ce qui fait qu'une démarche transversale aux Nations Unies est indispensable. La Commission jouera un rôle de premier plan en examinant ces questions transversales. Sa délégation se félicite de la détermination de la Commission à adopter des méthodes de travail plus souples, notamment des approches thématiques ou régionales, et elle espère jouer un rôle à cet égard. Les initiatives portant sur des pays précis demeurent cependant utiles.

60. *M. Hahn Choonghee (République de Corée) assume la présidence.*

61. **M. García Morítan** (Argentine) annonce que l'Argentine participera au Comité d'organisation en tant que membre du Conseil économique et social et abordera par conséquent la consolidation de la paix dans l'optique des problèmes économiques et sociaux, plus particulièrement le développement. La plupart des pays présents ont participé au dialogue de haut niveau du 24 janvier 2017, qui avait pour objectif de trouver des synergies entre le Programme 2030 et la pérennisation de la paix. Les États Membres s'accordent à penser que la pérennisation de la paix facilite le développement durable et en est une résultante et que les deux notions, avec la protection des droits de l'homme, sont complémentaires et créent une boucle de rétroaction positive. L'Argentine a

participé activement en 2016 aux échanges de vues sur la mise en œuvre du Programme 2030 et aux négociations de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix. Son gouvernement appuiera la mise en œuvre de ces processus au sein de la Commission, en ne perdant pas de vue le fait que les Nations Unies ont recentré leur attention sur la prévention.

62. Pour réaliser une paix durable, il faudrait que la prévention et la consolidation de la paix aient lieu avant, pendant et après un conflit. Par conséquent, l'Argentine a traditionnellement appuyé une approche intégrée qui tient compte des causes profondes du conflit, met l'accent sur des facteurs comme le renforcement de l'état de droit, la croissance économique durable et le respect des droits de l'homme, et fait en sorte que les besoins de toutes les couches de la population soient pris en compte.

63. L'Argentine estime aussi que la consolidation de la paix a besoin d'un financement durable et prévisible. Aussi continue-t-elle d'appuyer la proposition d'affecter au Fonds pour la consolidation de la paix un montant approprié sur les contributions au budget des Nations Unies. Entretemps, elle a commencé à faire des contributions volontaires au Fonds en 2016.

64. Les Nations Unies se trouvent à un tournant décisif concernant la mise en œuvre pratique du Programme 2030 et des principes des résolutions sur la pérennisation de la paix. C'est un moment propice pour la Commission de commencer à renforcer l'accomplissement de son mandat, notamment en allant au-delà des formations régionales. En particulier, l'Argentine pense que la Commission pourrait jouer un rôle plus actif en aidant le Conseil de sécurité à concevoir et évaluer les mandats des opérations de maintien de la paix. Elle pourrait aussi appuyer le Conseil économique et social dans son rôle de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays touchés par un conflit. En outre, dans l'avenir immédiat, la Commission pourrait et devrait élargir la portée de ses travaux en y incluant un groupe plus important de pays. L'Argentine appuie sans réserve l'action de la Commission et convient qu'elle devrait avoir une envergure plus universelle.

65. **M. Gómez Camacho** (Mexique) constate que les deux résolutions ont fourni une définition essentielle du concept de pérennisation de la paix qui est acceptée

par tous. Toutefois, le concept demeure quelque peu amorphe et aurait besoin d'être défini plus précisément pour pouvoir être traduit en une politique. Le Groupe des amis de la paix durable est donc déterminé à élaborer le concept plus avant.

66. Le représentant d'El Salvador a fait une remarque très importante concernant les responsabilités des Nations Unies dans les domaines de consolidation de la paix et de maintien de la paix et les responsabilités que la Commission devrait avoir. El Salvador a contacté les Nations Unies pour demander de l'aide et le Mexique est très heureux d'avoir été nommé par le Secrétaire général comme son représentant personnel sur cette question. Le Mexique donnera à El Salvador l'occasion de contribuer à cette expérience. La Commission doit prendre acte de la demande et trouver un moyen de devenir plus universelle, d'élargir sa perspective et de profiter de cette occasion.

67. **Le Président** estime que, concernant les termes « pérennisation de la paix », les deux résolutions d'avril 2016 ont marqué une étape décisive. La pérennisation de la paix renvoie aux objectifs et processus liés à la prévention du déclenchement, de l'escalade, de la poursuite et de la reprise du conflit, mais il importe aussi de mettre l'accent sur le relèvement, la reconstruction, le développement et la réconciliation. Concrètement, la Commission est le seul organisme à avoir fourni une définition, et elle approfondit actuellement le concept et l'intègre aussi bien au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. El Salvador a mentionné l'élargissement de l'action de la Commission, et l'expérience dans une région différente pourrait enrichir le processus de définition de ces termes. Le Président comptera sur le leadership du Mexique dans le Groupe des amis de la paix durable.

68. **M. Morales López** (Colombie) dit que le document officiel du Japon est très intéressant et devrait être examiné en détail. Après la signature de l'accord de paix, la priorité de son pays est la consolidation de la paix. L'accord est soutenu par la communauté internationale, en particulier la Norvège, qui en est le garant, le Chili, Cuba et le Venezuela, ainsi que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, auquel la Colombie a présenté une demande d'une mission politique spéciale, et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. En ce qui concerne l'élargissement de la portée de l'action de la Commission, il aimerait que la Colombie serve d'étude

de cas et de point de référence dans les discussions sur la pérennisation de la paix. La Colombie a mis en œuvre un plan de 100 jours qui vise à obtenir des victoires rapides dans la réalisation de la paix, mais le processus global de développement et de consolidation de la paix prendra une quinzaine d'années. Tous ces éléments représentent des facteurs importants que doit étudier la Commission.

69. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) fait remarquer que son pays joue un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix auxquelles il est attaché et estime que leur réussite est un facteur déterminant de la réussite de la Commission. La consolidation de la paix est indispensable à la poursuite de la phase postconflit, et l'appropriation nationale est fondamentale pour l'obtention des résultats. Les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales créent un climat favorable à la paix et au développement et la Commission pourrait collaborer étroitement avec ces organisations en mettant en œuvre l'approche régionale définie dans le programme de travail de 2017. Certes, la Commission est avant tout un organisme consultatif, mais son expérience lui a donné de précieuses indications concernant l'amélioration des transitions et la promotion d'une démarche globale en matière de paix.

70. En ce qui concerne une approche plus large et plus universelle pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'utilité de la Commission dans le contexte des défis actuels, ainsi que le document officiel du Japon, la Commission pourrait examiner les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 16. L'Indonésie pourrait partager son expérience en matière d'instauration de la démocratie et le Forum démocratique de Bali est un exemple de forum qui vise à promouvoir les valeurs de la paix et de la démocratie par le dialogue. Un facteur également crucial pour les opérations de consolidation de la paix des Nations Unies est le financement, car les mandats ambitieux et multidimensionnels de maintien de la paix établis par le Conseil de sécurité ne sont pas accompagnés de garantie de financement pour la consolidation de la paix. L'Indonésie est déterminée à continuer d'apporter sa modeste contribution annuelle et d'encourager les contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix. La représentante de l'Indonésie félicite le Président pour ses efforts visant à garantir un financement prévisible pour la

consolidation de la paix. Son gouvernement est prêt à participer de manière constructive à la consolidation de la paix en tant que moyen de faire face aux défis complexes de la paix et de la sécurité.

71. **M. Okamura** (Japon), prenant la parole en tant que participant à la mission d'examen effectuée par la formation Guinée, dit que la réforme du système judiciaire est une question urgente en Guinée. Une chaîne pénale opérationnelle et la réforme du secteur de la sécurité dans l'ensemble du pays sont indispensables pour la consolidation de la paix. Toutefois, le mécanisme actuel des formations est plutôt limité dans sa capacité à relever ces défis par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, car il est plus difficile de concevoir des projets dans certains domaines. Il n'existe aucune organisation internationale consacrée au renforcement institutionnel, comme dans le cas d'autres domaines prioritaires tels que la santé. Le représentant du Burkina Faso a indiqué que la gestion de la sécurité des frontières en Afrique de l'Ouest est essentielle, ce qui signifie qu'il sera nécessaire d'adopter une démarche régionale, transversale et transfrontalière. Le but du point de contact pour le renforcement institutionnel consiste donc à aborder ces questions.

72. Le document officiel vise à donner matière à réflexion. Tout d'abord, il propose de déterminer et de privilégier les questions qui ont suscité peu d'intérêt jusqu'à présent, comme la démocratie, les institutions de sécurité nationale et la gouvernance locale. Ensuite, il examine les voies et moyens de mobiliser les ressources financières. La plateforme devrait coordonner l'exécution des projets, et le concours des donateurs bilatéraux (y compris les institutions financières régionales) sera nécessaire. Toutefois, le Japon ne tient pas à être trop ambitieux. L'objectif consiste à commencer avec la Guinée et le domaine de la réforme judiciaire, avant de passer aux questions de sécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Le projet pourrait être étendu par la suite à d'autres régions confrontées aux mêmes difficultés.

73. **M. Dieng** (Sénégal) dit que sa délégation convient qu'il est important de continuer à diversifier les méthodes de travail de la Commission afin de renforcer l'efficacité et la souplesse de ses activités dans le domaine de la pérennisation de la paix. Le Sénégal se réjouit donc de voir que deux réunions de la Commission seront consacrées à cette question en 2017. Ensuite, sa délégation convient également qu'il

faut renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales; l'expérience en Afrique, et plus récemment en Gambie, a montré l'importance de leur rôle. Bien que la Commission ait une mission internationale, son action devrait aussi avoir une dimension régionale, car l'appui des partenaires régionaux a contribué à l'obtention des résultats à ce jour. Par ailleurs, il tient à souligner qu'il importe de renforcer l'interaction avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Le dialogue de haut niveau qui a eu lieu la veille offre un bon exemple de tels efforts. Enfin, un financement durable et prévisible est indispensable pour l'appui aux pays et la mise en œuvre des plans nationaux.

74. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) estime qu'il y a un risque que l'universalisation se traduise par l'inutilité et des généralisations, et qu'il faudrait prendre des mesures pour empêcher qu'on en arrive là. Le meilleur outil pour élargir le champ d'intervention est offert par les indicateurs, notamment l'indice de développement humain, qui a joué un rôle essentiel dans l'universalisation du concept de développement, et le classement mondial de la liberté de la presse. Bien qu'ils aient des limites, ces indicateurs ont été très utiles pour sensibiliser la société aux objectifs visés par la Commission. Celle-ci pourrait envisager de créer un indice de consolidation de la paix, publié une ou deux fois par an, pour faire mieux comprendre les interactions structurelles entre la paix et le développement et entre la démocratie et la paix. La contribution des Nations Unies irait ainsi au-delà de la compréhension de la paix comme l'absence de guerre ou de violence et placerait la paix là où elle appartient, en tant que composante du bonheur et du bien-être.

La séance est levée à 12 h 50.